



**2014-12-176-DGS**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

**nomenclature: 3.1**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

**OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE LA PINEDE »**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRESENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT,

Arrivée de Mme PICAT au point n° 2014-12-175-DGS

### **EXCUSES**

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES
Mme DELAVENNE		
M. CLAVERIE		

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27  
 28 à partir du point n° 2014-12-175-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30  
 31 à partir du point n° 2014-12-175-DGS



**2014-12-176-DGS - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE LA PINÈDE »**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable en date du 14 mai 2012 à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 au 24 avril 2012 inclus, et relative au classement dans la voirie communale des voies, réseaux divers et espaces verts de du lotissement « Le Hameau de la Pinède ».

Aussi, il convient d'acquérir auprès de l'Association Syndicale Libre du Lotissement « Le Hameau de la Pinède » la parcelle cadastrée section AI n°1518 d'une superficie de 1 856 m<sup>2</sup> constituant les voies, réseaux divers et espaces verts du lotissement.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'association syndicale libre du lotissement « Le Hameau de la Pinède » en date du 24 novembre 2010 relative à la cession à la Commune de Tarnos, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section AI n°1518

Vu la délibération n° 2011-12-182-Urba du 14 décembre 2011 autorisant M. le Maire à lancer l'enquête publique

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 14 mai 2012 à l'intégration dans le domaine public des voies, réseaux divers et espaces verts du lotissement

Vu la délibération du 17 juillet 2012 prononçant l'intégration dans le domaine public communal des voies, réseaux divers et espaces verts du lotissement

Vu l'avis des Domaines,

Vu la délibération du 9 avril 2014 relative à la désignation de Madame NOGARO, Première Adjointe, pour représenter la Commune dans les actes en la forme administrative.

### DÉLIBÈRE

**DÉCIDE** d'acquérir auprès de l'association syndicale libre du lotissement « Le Hameau de la Pinède » la parcelle cadastrée section AI n°1518 d'une superficie de 1856 m<sup>2</sup> constituant les voies, réseaux divers et espaces verts du lotissement « Le Hameau de la Pinède »,

**DIT** que cette acquisition se fera à l'euro symbolique,



**AUTORISE** Madame NOGARO à signer ledit acte.

**Vote: 31**

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 décembre 2014

Le Maire

